

Nos propositions pour relancer l'industrie française

Contribution du Groupe de travail industrie
de CroissancePlus



Nos propositions pour relancer l'industrie française

1. Rendre l'industrie attractive

Doubler le nombre d'apprentis : Rationaliser la gouvernance et le financement du système d'apprentissage pour favoriser l'engagement des entreprises – cf > [Les propositions de CroissancePlus pour développer l'apprentissage.](#)

Redonner aux ingénieurs le goût de concevoir : le désamour du métier d'ingénieur en France entrainerait à terme la perte de la maîtrise des technologies et de l'innovation. Trois axes principaux pour assurer la promotion des métiers de l'ingénieur auprès des pouvoirs publics, des industriels et de l'ensemble de l'opinion et prévenir la fuite des cerveaux vers certains métiers réputés plus attractifs en termes de carrière et plus rémunérateurs.

Axe 1 : Le renforcement de la dimension internationale.

La dispersion des moyens des écoles d'ingénieurs françaises les empêche d'atteindre une taille critique requise pour rayonner à l'international. L'objectif est d'impulser un changement de dimension des écoles d'ingénieurs pour les transformer en multinationales de la connaissance technologique et scientifique. En outre, en amplifiant son pouvoir d'attraction d'élèves étrangers, la France pourrait s'assurer d'ambassadeurs de son savoir-faire au sein de leur propre pays.

Trois mesures concrètes pour renforcer la dimension internationale :

1. Créer des sites sous label propre en pays étranger (exemple des universités américaines)
2. Impliquer les communautés scientifiques et industrielles internationales dans les Ecoles d'ingénieurs
3. Développer l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers

Axe 2 : Le développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat :

Aujourd'hui les relations entre ingénieur et innovation sont devenues complexes. L'entrepreneuriat fait encore trop peur, réduisant ainsi les vocations de créer ou reprendre une entreprise, et les carrières dans des PME attirent encore peu les jeunes ingénieurs. Il faut susciter et accompagner l'innovation au sein des Ecoles d'ingénieurs et préparer les ingénieurs à créer des entreprises à partir de leurs idées innovantes.

Quatre mesures concrètes pour développer l'innovation et l'entrepreneuriat:

1. Organiser des forums d'échanges avec les entreprises sur le thème de l'innovation : visites, présentation de réalisations, de thèmes de recherche (journées R&T, ...) ceci afin de permettre aux étudiants de mieux connaître les axes de développement des entreprises et de les aider à orienter leur projet d'innovation en synergie avec les besoins de l'industrie
2. Développer la notion d'entreprises « marraines » mettant à disposition des moyens techniques pour la réalisation des projets d'innovation d'élèves ingénieurs
3. Faire participer les élèves à des projets multidisciplinaires en collaboration avec des entreprises innovantes, des pôles de compétitivité, des labos de recherche
4. Attribuer, via les associations d'anciens et/ou des entreprises sponsors, des Prix de l'Innovation, sur la base d'un mémoire présenté devant un jury d'entrepreneurs

Axe 3 : L'accompagnement de la métamorphose du métier

Pour que la France conserve un rôle majeur dans la construction européenne et pérenniser sur le territoire français l'existence de centres de compétence à haute valeur ajoutée, il est nécessaire de revaloriser l'image de l'ingénieur comme acteur essentiel du progrès et faire connaître l'ingénieur français à l'international.

Deux mesures concrètes pour revaloriser l'image de l'ingénieur :

1. Mettre en place, avec des industriels et le concours de l'Education Nationale, des jeux vidéo à base d'outils de virtualisation, favorisant l'apprentissage des sciences et technologies auprès des jeunes de collège et/ou de lycée.
2. Clarifier et faire connaître les équivalences entre les formations d'ingénieurs européennes et mondiales.

2. Pour une fiscalité qui ne pénalise plus la production

« Les prélèvements obligatoires français se singularisent par le fait qu'ils reposent plus lourdement qu'ailleurs sur le travail et l'appareil productif » notait France Stratégie en août 2016.

Ces impôts, principalement locaux, sont assis sur une assiette précédant l'EBITDA. L'exemple le plus marquant est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), qui représente 1,5% de la valeur ajoutée de l'entreprise, pour un montant total avoisinant les 14 milliards d'euros en 2014[2].

Cette taxe n'est malheureusement pas un cas isolé. Les collectivités territoriales prélèvent de nombreuses ressources sur les facteurs de production des entreprises, via divers dispositifs qui se cumulent et se recoupent, sans organisation cohérente.

Les entreprises doivent ainsi s'acquitter de taxes sur le foncier, sur les transports, sur les véhicules, sur les surfaces commerciales, ou encore par exemple sur les activités polluantes. La fondation Ifrap recense plus de 153 « petites » taxes pesant sur la production. Ces taxes représentaient en 2014 3% de la richesse nationale, selon France Stratégie.

En taxant les entreprises avant les bénéficiaires, les collectivités s'assurent une certaine stabilité de revenus au pris d'une diminution de la capacité des entreprises à investir et surtout à embaucher.

Michel, dirigeant d'une entreprise industrielle membre de CroissancePlus

Mon entreprise réalise un chiffre d'affaire 220 millions d'euros par an et emploie 2500 personnes en France et dans le monde. Deux sites de production sont en France, et l'entreprise compte plusieurs implantations au Royaume-Uni, en Belgique, en Chine, en Allemagne, au Japon, en Turquie, aux USA, à Singapour, en Thaïlande, en Australie, en Italie, au Brésil et en Russie.

Je constate en tant qu'entrepreneur présent dans plusieurs pays que nous sommes un des seuls pays au monde à taxer les moyens de travail avant même que ceux-ci ne produisent et ceci dans une proportion significative. Ce sont CVAE, CET, Foncier, Organic, et autres TVTS, taxes sur les bureaux... Au total ce sont 1% du Chiffre d'affaire et 2,2% de notre valeur ajoutée qui est prélevé. Cela peut sembler négligeable, mais en fait c'est **un niveau proche de celui de nos investissements matériels et supérieur à nos profits**, qui est taxé avant même que la production ne démarre.

Notre proposition

CroissancePlus propose donc de redessiner totalement la fiscalité de l'entreprise, tant au point de vue national qu'au point de vue local.

Cette reconfiguration est nécessaire pour les entreprises, mais l'est également pour l'Etat et pour les collectivités locales.

Les entrepreneurs de CroissancePlus proposent une refonte complète de la fiscalité des entreprises :

- La suppression de la CVAE ;
- Un taux unique d'IS fixé à 25%, comprenant une part nationale, fixée à 20%, et une part locale en remplacement de la CVAE, fixée à 5% ;
- La suppression des différents taux réduits d'IS et des différentes niches fiscales (hors CIR)

Ce système, inspiré du modèle allemand, permet de neutraliser la taxe de production la plus importante : la CVAE.

De manière conjointe, CroissancePlus propose que les différents systèmes de péréquation qui entrent dans les calculs des dotations de l'Etat aux collectivités soient réformés, afin que la bonne gestion et la compétitivité fiscale des territoires soit encouragée. En remplaçant la CVAE assise sur la valeur ajoutée par un IS local,

assis sur les bénéficiaires de l'entreprise, les collectivités devront ainsi prendre en compte la santé des entreprises qui sont sur leur territoire.

Concernant la part nationale de l'IS fixée à 20%, CroissancePlus propose qu'en contrepartie de la faiblesse du taux, l'assiette de l'impôt, aujourd'hui largement mitée, soit élargie. A l'exception du Crédit d'Impôt Recherche, qui constitue l'un des principaux facteurs d'attractivité du pays, l'ensemble des niches et des taux réduits pourraient être supprimés.

3. Création d'un écosystème industriel :

Mise en place d'un plan national pour la création et l'aménagement des zones d'activités : aujourd'hui laissé au bon vouloir des communes les résultats sont mitigés. La plupart des zones industrielles traditionnelles sont grignotées par les villes interdisant petit à petit l'exercice d'une activité industrielle (bruit, trafic routier, aménagements, etc...)

Les solutions de remplacement ne sont pas toujours adaptées.

Ex 1 : Clichy la Garenne qui détruit sa zone industrielle au profit des logements et offre à ses entreprises industrielles des locaux composés uniquement de bureaux.

Ex 2 : Argenteuil (la plus grande zone industrielle en deuxième couronne de Paris) qui réduit les accès à sa zone industrielle pour faire des pistes cyclables.

Mise en place d'une infrastructure moderne en termes de connectivité, de développement d'infrastructures optiques fixes et mobiles (fibre), de standards liés aux TIC, et de cyber sécurité.

4. Favoriser l'innovation et le lancement de nouveaux produits :

Créer une assurance de type « Coface » pour couvrir les risques de lancement d'innovations.

- pour les jeunes entreprises innovantes qui sont souvent à cours de cash : subventions

- pour les grandes entreprises ou les PME matures un produit « Assurance Innovation ». Ce produit serait bâti sur un modèle comparable à l'assurance export de la Coface. L'entreprise financerait en totalité le programme d'innovation (sur fond propres ou en faisant appel au crédit bancaire). En cas d'échec serait remboursé un pourcentage contractuel du programme (50 à 75% par exemple) négocié en début de programme qui pourrait par exemple être proportionnel : au prix de l'assurance, à l'intérêt national de l'innovation. Le coût de l'assurance serait éligible au CIR.

5. Favoriser le patriotisme industriel :

La commande publique représente chaque année environ 200 milliards d'euros, soit 10% du PIB. Il s'agit donc d'un levier considérable pour le développement économique, qui pourrait être mieux utilisé.

La grande complexité administrative constitue un premier obstacle : la France compte 132 652 autorités contractantes compétentes pour la passation de marchés publics quand l'Allemagne en compte 30 000, le Royaume Uni 5 000 et la Suède 3 700. Ce système illisible accroît le nombre de règles applicables.

A cela s'ajoute des procédures dans l'ensemble très longues : entre la publication de l'offre et l'attribution du contrat, le délai moyen est de 92 jours en France contre 58 en Allemagne et 62 en Suède.¹

Ces lourdeurs, que les grands groupes savent gérer, sont autant de difficultés et de barrières pour les PME qui biaisent de fait les appels d'offre.

Pour que les PME puissent également bénéficier de la commande publique, pour que le tissu social local soit redensifié, CroissancePlus propose une version française du « small business act » américain.

Notre proposition

Adopter un « small business act » à la française, ou européenne :

1. Jusqu'à 100 000 euros : allouer aux PME un délai pendant laquelle l'appel d'offre leur est réservé. Si aucune proposition n'est acceptée à l'issue de cette période, l'appel d'offre est élargi.
2. Entre 100 et 500 000 euros, quand seuls les grands groupes sont en capacité de répondre, obliger l'administration à réserver une part du marché aux PME (allotissement).
3. Pour les marchés de plus de 500 000 remportés par des grands groupes, reprendre les dispositions du Small Business Act américain rendant obligatoire la présentation d'un plan de sous-traitance incluant des PME.

L'Etat s'engage à faire disparaître des appels d'offres publics les contraintes excluant de facto les PME et les nouveaux produits et services, notamment en prohibant la nécessité de produire des références. Dans le cas d'un appel d'offre incluant un volume de prestation important ou multi-métiers, les réponses de consortium de PME seront acceptées.

L'Etat favorisera l'adoption de ces mêmes mesures par les collectivités locales. Celles qui prennent cet engagement pourraient recevoir un label « Equité PME » et bénéficieraient d'un fond de garantie de dédommagement en cas de défaillance d'une PME attributaire d'un marché.

Un Médiateur « Equité PME » serait nommé. Les PME ou consortiums de PME pourraient faire appel à sa médiation en cas de contestation des termes d'un appel d'offre public.

6. Simplification

Simplifier le stock de réglementations, législations et normes ne suffit plus ; c'est désormais sur le flux de production réglementaire, qui se poursuit et s'amplifie, qu'il faut porter l'action en France, et en Europe puisque les Directives et Règlements européens font aussi l'objet de sur-applications.

Sept mesures concrètes pour simplifier la vie des industriels :

1. Limiter toute sur-transposition des textes européens en droit français.
2. Restreindre la création de dispositions réglementaires françaises portant sur des secteurs déjà couverts par une réglementation européenne.
3. Réformer le processus national de production réglementaire et législative : renforcer les études d'impact préalables afin de calculer l'effet bénéfique réel sur la croissance de toute nouvelle disposition légale.
4. Généraliser les expérimentations permettant de nouvelles formes de régulations plus innovantes et collaboratives.
5. Favoriser les nouvelles formes de régulations (« soft law ») associant les décideurs publics et privés : chartes d'autodiscipline, démarches volontaires, incitations, contractualisation, partenariats public-privé, expérimentation...
6. Réduire le nombre des canaux autorisés à produire de la réglementation.
7. Achever la décentralisation en supprimant la dualité entre administrations de l'Etat déconcentré et administrations des Territoires, sources de doublons et de complexité.

ⁱ Tous les chiffres de cette partie sont issus d'une étude de l'IFRAP (2016) http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/acces-des-pme-la-commande-publique-des-efforts-restent-faire#_ftn4